



Ville de
Saint-Tropez

Arrêté du Maire

N° 1661/2024

Portant interdiction temporaire de baignade des Plages (l'ensemble des Plages) : de la Bouillabaisse, Pilon, la Glaye, la Fontanette, la Moutte, les Canebiers, les Salins et les Salins Criques

Le Maire de la Ville de Saint-Tropez,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et suivants

VU le code de la Santé Publique, notamment ses articles L. 1332-1 et L. 1332-2 VU l'épisode pluvieux et la préconisation de fermeture du service environnement de la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez relative à la fermeture de l'ensemble des plages de la commune de Saint-Tropez,

VU les risques pour la santé publique (Bouillabaisse, Pilon, la Glaye, la Fontanette, la Moutte, les Canebiers, les Salins et les Salins Criques),

CONSIDERANT l'importance de ce risque, il convient de porter la présente information à la connaissance du public au moyen d'affichage sur les lieux et de prendre les mesures nécessaires d'interdiction de baignade.

ARRÊTE

Article 1.- A compter du 8 septembre 2024 à partir de 12h00 et afin de protéger les usagers, l'ensemble des plages de la Commune sont interdites à la baignade jusqu'au retour normal de la situation.

Article 2.- Le public sera informé de cette interdiction sur les lieux concernés, par la mise en place de panneaux de signalisation et par l'affichage du présent arrêté. Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis, conformément aux lois en vigueur et seront notamment passibles des peines prévues par le code pénal.

Article 3.- Monsieur le Directeur Général des Services, le Directeur de la Police Municipale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés chacun en qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Saint-Tropez, le 8 septembre 2024

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Benoît RAVIX

Certifié exécutoire pour avoir été
publié le :

09 SEPT 2024
Pour le Maire et par délégation,
et par délégation

Le Directeur Général des Services
Benoît RAVIX